

**LA MISSION DE JOHN CARROLL AU CANADA EN 1776
ET L'INTERDIT DU P. FLOQUET**

PAR LE R. P. THOMAS-M. CHARLAND, O. P.

Il est acquis à l'histoire que la concession de l'Acte de Québec aux Canadiens en juin 1774 a eu une influence considérable, sinon prépondérante, sur le soulèvement des Colonies Américaines contre l'Angleterre.¹ Cet Acte accordait aux Canadiens, outre l'usage des lois françaises, la dispense du serment du Test et le libre exercice de, la religion catholique. Le roi George III fut regardé comme un traître, devenu papiste en secret, et l'Acte de Québec comme l'établissement de la domination papiste au Canada et le prélude de son établissement dans les Colonies Américaines. Il est certain, en tous cas qu'en agitant ce fantôme devant les yeux du peuple, les dirigeants avaient plus de chance d'entraîner celui-ci dans la révolte. Cette crainte s'exprime dans quantité de documents de l'époque, tant officiels que privés,² notamment dans une *Adresse au peuple de la Grande Bretagne* du 21 octobre 1774 et dans une *Pétition au Roi* du 2^e octobre de la même année.

Mais voyez l'hypocrisie des Membres du Congrès: le jour même où ils rédigeaient leur *Pétition au Roi*, ils envoyaient une *Adresse aux habitants de Québec*, les invitant à se joindre à eux et leur assurant que la différence de religion ne préjudiciait en rien à une amitié cordiale avec eux. Pourquoi le Congrès tenait-il tant à détacher de l'Angleterre le Canada? A cause de l'importance stratégique de ce dernier. En venant par le Saint-Laurent et en établissant leur base à Québec et à Montréal, les forces britanniques pouvaient aisément isoler les colonies de la Nouvelle Angleterre.³

L'évêque de Québec, Mgr Briand, ne manqua pas de voir et de dénoncer le jeu perfide du Congrès. Au printemps de 1775, à la nouvelle de l'invasion du Canada par les troupes américaines, il publia, à la demande du gouverneur Carleton, un Mandement pour mettre ses fidèles en garde contre les séductions du Congrès, et les inviter à prêter main forte à l'armée du Roi pour repousser les envahisseurs. A était malheureusement un peu tard. Des émissaires américains avaient parcouru les campagnes québécoises, jetant aux portes des maisons des copies imprimées de l'Adresse du Congrès et avaient déjà gagné les sympathies du grand nombre des habitants. "L'esprit de la population est empoisonné par les mensonges de ces émissaires," écrivait Carleton à Lord Dartmouth.⁴

¹ Cf. Peter Guilday: *The life and times of John Carroll* (New York, 1922), ch. VI.

² *American Catholic Historical Researches*, XXIII (1906); Martin I. J. Griffin, *Catholics and the American Revolution*, 3 vols. (Philadelphia, 1907-1911).

³ Guilday, 93

⁴ Arch. Can., Papiers d'Etat, Q. 11, lettres du 7 juin et du 21 sept. 1775.

“A quelques exceptions près, Les Canadiens n’ont pas voulu marcher, malgré tous les efforts du clergé, de la noblesse et des notables.” Dans certaines parties de la province, ils prirent même une part active à l’entreprise des Rebelles.

On connaît le résultat de l’invasion. Montréal capitula le 13 novembre, devant l’armée de Montgomery arrivée par le lac Champlain. En décembre, celle d’Arnold, venue par la Beauce, entreprit le siège de Québec, mais échoua misérablement. Montgomery qui était accouru la renforcer trouva lui-même la mort.

On décida alors de reprendre la campagne d’opinion qui avait si bien réussi auparavant. En février 1776, le Congrès se réunit pour discuter le rapport de son comité secret sur l’invasion du Canada.

Le Comité de correspondance secrète, [lit-on dans le *Journals of the Continental Congress*⁵] rapporte qu’il a conféré avec une personne qui vient d’arriver du Canada. ... Il dit que lorsque les Canadiens entendirent parler pour la première fois de la Dispute ils étaient en général pour le parti américain, mais que par l’influence du clergé et de la noblesse, qui n’avaient cessé de prêcher et de les persuader contre nous, ils sont plongés dans un état de doute et l’incertitude au sujet du parti à suivre. Que des journaux imprimés par les Tories à New-York leur ont été lus par les prêtres, leur assurant que notre dessin était de leur enlever leur religion aussi bien que leurs possessions... Qu’ils pensent alors qu’ils serait très profitable que quelques personnes du Congrès soient envoyées au Canada pour expliquer de vive voix au peuple la nature de notre Dispute avec l’Angleterre.

Le jour suivant, 11 février, il fut résolu de nommer, d’après les rapports du Comité de correspondance, un comité de trois, dont deux seraient des membres du Congrès, qui devrait se rendre au Canada et mettre à exécution les instructions que leur donnerait le Congrès.⁶ Les trois membres choisis furent le Dr Benjamin Franklin, Samuel Chase et Charles Carroll de Carrollton. Il fut résolu aussitôt après de prier Charles Carroll de décider M. John Carroll à accompagner le Comité au Canada, pour l’assister en telles matières qu’il jugerait devoir être utile.

Le 20 mars, les instructions étaient débattues et arrêtées par le Congrès. Voici, d’après le *Journals of the Continental Congress*,⁷ celles qui avaient trait à la question religieuse:

Vous devrez de plus déclarer que nous tenons pour sacrés les droits de la conscience et vous pouvez promettre solennellement en notre nom à tous les habitants, le libre et pacifique exercice de leur religion, et au clergé la pleine, parfaite et paisible possession et jouissance de toutes ses propriétés; que le gouvernement de tout ce qui concerne sa religion et son clergé sera laissé entièrement entre les mains du bon peuple de cette province et de telle législature qu’il pourra établir; pourvu, toutefois que les chrétiens de toutes les autres dénominations aient également le droit de remplir les charges et de jouir des privilèges civils, et du libre exercice

⁵ IV, 148.

⁶ Ibid., 151.

⁷ Ibid., 217.

de leur religion et soient totalement exemptés de payer quelque impôt ou taxe que ce soit pour le support d'une religion quelconque.

Pourquoi le choix du Congrès se porta-t-il sur le P. John Carroll? C'était le cousin de Charles Carroll de Carrollton, et non son frère, comme l'ont généralement cru nos historiens. John Adams, écrivant à un ami en date du 18 février 1770, disait en parlant des membres du comité:

Vous connaissez, la réputation des deux premiers [Franklin et Chase]. Le dernier [Charles Carroll] n'est pas membre du Congrès, mais c'est un gentilhomme de fortune indépendante, peut-être la plus grande d'Amérique – 150 à 200 mille livres sterling; il a reçu son éducation dans une Université de France, bien qu'originaire d'Amérique; il a beaucoup de ressources; et de savoir, il a une parfaite connaissance du français et professe la religion catholique romaine; de plus c'est un chaud, solide et zélé partisan des droits de l'Amérique pour la cause desquels il a tout risqué.⁸

Le cousin de Charles, le P. John, était catholique et possédait lui aussi la connaissance du français: ils avaient étudié ensemble au collège des Jésuites anglais à Saint-Omer en France. Mais était-il comme lui un dévoué partisan de la Révolution Américaine? Les archives la Cathédrale de Baltimore⁹ conservent le brouillon d'un *mémoire* que le P. Carroll destinait peut-être au Congrès. On y voit qu'il n'accepta pas l'imitation de ce dernier sans bien peser le risque qu'il courait ni mêlant ainsi la religion à la politique, et qu'il prévoyait clairement l'inutilité de sa mission au Canada:

Le Congrès m'a fait l'honneur remarquable et inattendu de désirer me voir accompagner le Comité envoyé au Canada et l'aider dans telles affaires qu'il jugera utiles. Je tromperais la confiance que l'Honorable Congrès met en moi et décevrais peut-être son attente, si je ne lui dévoilais ma pensée en toute sincérité, et ne lui disais franchement de quel mince service peut lui être mon assistance. En premier lieu, la nature et les fonctions de la profession où je suis engagé depuis la toute première période de ma vie, font de moi, dans mon humble opinion, une personne bien peu qualifiée pour être employée dans une négociation d'un genre si nouveau pour moi dont je n'ai ni expérience, ni connaissance théorique. J'espère qu'on me permettra d'ajouter que, bien que j'aie très peu d'égard à ma sécurité personnelle dans le détresse actuelle de mon pays, je ne puis cependant pas oublier mon caractère; et j'ai observé que lorsque les ministres de la religion abandonnent les devoirs de leur profession pour prendre une part active dans les affaires politiques, ils en viennent généralement à être méprisés et quelquefois même discréditent la cause au service de laquelle ils sont engagés. En second lieu – d'après toutes les informations que j'ai pu recueillir concernant l'état du Canada, je crois que les habitants de ce pays ne sont disposés à aucune manière à molester les Colonies Unies ou à empêcher leurs armées de capturer et d'occuper les places fortes de la province, ou à prêter main forte en quelque manière aux forces Britanniques. Maintenant, s'il est proposé que les Canadiens doivent apporter aux autres Colonies un autre concours que cette neutralité, je pense

⁸ Guilday, 94, note 5.

⁹ Special C-F.

bien qu'il ne sera pas en mon pouvoir de leur conseiller de le faire. Ils n'ont pas, pour prendre les armes contre l'Angleterre, les mêmes motifs qui rendent si justifiable la résistance des autres Colonies. Si un gouvernement oppresseur leur a été donné, c'est celui que quelques-uns d'entre eux ont choisi, les autres l'ont accepté. Ou bien s'ils se sentent opprimés, ils n'ont pas encore essayé les pétitions et les remontrances, autant de choses qui, à mon avis, doivent d'abord avoir été inefficaces avant qu'il puisse être légitime de recourir aux armes et de changer de gouvernement. En troisième lieu – Bien que j'aie pu en arriver à penser (je ne le puis vraiment pas, de la façon dont les choses m'apparaissent maintenant) que les Canadiens pourraient légitimement prendre les armes et apporter leur concours" [ici s'arrête l'esquisse de la lettre].

Ce précieux document permet de juger plus équitablement qu'on ne l'a fait l'attitude du P. Carroll. On se rend compte en le lisant, que d'une part il était trop avisé pour ne pas voir les inconvénients d'une pareille ingérence de la religion dans la politique, que, d'autre part, il était convaincu que la situation des Canadiens différait notablement de celle des Américains. Un de nos historiens¹⁰ a suspecté sa théologie, parce qu'il approuvait la révolte de ses compatriotes contre l'autorité établie. Je ne le trouve pas si mauvais théologien que cela. Il a tout simplement appliqué la doctrine catholique de la résistance aux lois injustes.¹¹ Que les motifs des Américains fussent objectivement justifiés, peu importe; il suffit de savoir qu'il les a crus tels.

Mais, s'il était convaincu que les Canadiens n'avaient pas ces motifs et que sa mission était vouée à un échec certain, pourquoi l'a-t-il acceptée quand même? Il n'a rien écrit qui nous permette de connaître sa pensée. On pourrait cependant croire vraisemblablement qu'en refusant il aurait été suspecté d'opposition aux projets du Congrès et aurait ainsi attiré de pires vexations à ses coréligionnaires déjà fort maltraités. Il est vrai d'autre part qu'en se prêtant au dessein du Congrès il s'exposait à scandaliser. Mais il ne s'y est prêté que passivement: il semble bien en effet que venu au Canada il n'y a pas travaillé effectivement à remplir la mission qu'on lui avait confiée. C'est un beau cas de volontaire indirect que je livre à l'étude des théologiens qui m'entendent.

Donc, tandis que Charles Carroll de Carrollton, le plus en vue des catholiques laïques des Colonies, devait être reçu par les chefs du parti américain au Canada, comme *persona grata*, le P. Carroll, ex-jésuite par suite de la suppression de sa Compagnie en 1773, devait être reçu par Mgr Briand et le clergé canadien comme un des leurs, et devait faire pression sur eux par l'exposé des larges vues de tolérance auxquelles prétendait le Congrès en matière religieuse.¹²

Les Commissaires du Congrès et leur adjoint quittèrent New-York pour le Canada le 2 avril 1776. Le 29 au soir, ils étaient à Montréal. Le P. Carroll n'ira pas plus loin. On sait peu de chose de son séjour en cette ville. Le surlendemain, il s'empessa d'écrire à

¹⁰ Auguste Gosselin: *L'Eglise du Canada après la Conquête*, deuxième partie (Québec, 1917), p. 27.

¹¹ Cf. A.M. Mignault, O.P.: *La résistance aux lois injustes et la doctrine catholique* (Montréal, 1921).

¹² Guilday, 98.

sa mère, pour lui raconter leur réception. Le soir de leur arrivée, ils furent accueillis sur le rivage par le Général Arnold et un grand nombre d'officiers et de notables, puis ils furent conduits à la maison du Général. On leur servit un grand soupes qui fut suivi d'une soirée de chants exécutés par des dames. C'est tout ça qu'a raconté le P. Carroll. Son cousin, Charles, a bien rédigé un Journal,¹³ mais il n'y relate que les incidents du voyage, qu'il ne fit d'ailleurs qu'avec Franklin à l'aller et qu'avec Chase au retour. La seule allusion au P. Carroll est une note disant que le 12 mai, il quitta Montréal pour rejoindre le Dr Franklin à Saint-Jean.

Nos délégués logèrent chez M. Thomas Walker,¹⁴ riche résidant de la ville et plein de sympathie pour les *Bostonnais* (c'est ainsi que les Canadiens appelaient les Rebelles). Naturellement, le P. Carroll rendit visite à son confrère le P. Pierre René Floquet,¹⁵ supérieur de la résidence des Jésuites, alors située à l'endroit où se trouvent aujourd'hui le Palais de Justice et le Champ de Mars. Il lui présenta une lettre d'introduction du P. Farmer le Philadelphie. Il obtint de M. Montgolfier, vicaire général de Mgr Briand à Montréal, la permission de dire la messe chez le P. Floquet. Il ne dîna chez lui qu'une fois. Mais il se rencontra souvent avec lui et le fameux rebelle canadien Du Calvet dans le jardin de ce dernier. J'en ai trouvé la preuve dans la déclaration assermentée que voici:

“Nicolas Coquerel dit Jolybois demeurant ordinairement dans la ville de Montréal, courier du Roi, de présent en la ville de Québec, déclare et affirme par serment qu'il a dans l'hiver de l'année mil sept cent soixante seize entendu dire que le Sr Pierre du Calvet fournissait ce la poudre et du plomb à l'armée rebele, quil a vu dans le printems le dit Sr du Calvet très souvent en conférence dans son jardin avec le père floquet Jésuite et un autre homme venu des colonies américaines à Montréal qu'on disait être aussi un jésuite. Ce qu'il a fait remarquer à plusieurs de ses voisins. Il déclare de plus qu'il a connaissance par son fils que son confesseur Prêtre du Séminaire de Montréal lui avait refusé l'absolution pour avoir dit qu'il avait vu le dit S. Du Calvet souvent en conférence avec le dit père floquet et l'autre homme qui était Jésuite. Marque de Nicolas Coquerel dit Jolybos, affirmé devant moi aujourd'hui le 26 octobre 1784. F. Baby, C. P..”¹⁶

L'historien de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, John Gilmary Shea, dit¹⁷ que le prêtre américain reçut une chiche hospitalité, même de ses confrères jésuites, et que “lorsqu'il en vint à dépeindre la tolérance de ses compatriotes, il vit se dresser en face de

¹³ Publié par Brantz Mayer, dans *Maryland Historical Society*, 1876, et par Rowland: *Life and Correspondence of Charles Corroll of Carrollton* (New-York, 1908).

¹⁴ Carroll ne résida pas chez les Jésuites, comme l'écrit Gosselin, 69.

¹⁵ *The Jesuit Relations* (Thwaites), LXXI, 294-5 C. de Rochemonteix, S.J.: *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, II, 217, note 1; *American Catholic Historical Researches*, V, 63-68; XXIII, 297-303.

¹⁶ Arch. Can. Coll. Haldimand, B. 205, p. 301.

¹⁷ *Life and times of the Most Rev. John Carroll* (New York, 1888), p. 151-2.

lui le Rev. John McKenna, une victime de leur bigoterie.” Shea ne donne pas ses sources, mais le fait est très vraisemblable. Ce prêtre irlandais était chapelain des Highlanders écossais catholiques à Johnstown près de New-York. Chassé par le parti Whig anti-catholique, il s’était retiré au printemps de 1776 chez les Jésuites de Montréal.¹⁸

Le P. Carroll tenta-t-il d’influencer le clergé canadien, comme on l’en avait chargé? Mgr Henri Têtu le suppose lorsqu’il écrit dans *Les évêques de Québec* (322-3):

Les prêtres canadiens lui répondirent qu’ils se croyaient obligés d’observer leur serment de fidélité, et d’obéir aux instructions qu’ils avaient reçues de leur supérieur ecclésiastique, l’évêque de Québec; que d’ailleurs c’était mal choisir son temps que de venir exciter à la révolte un peuple à qui l’Angleterre venait d’accorder des avantages réels pour la religion et pour l’administration des affaires civiles. “Le gouvernement britannique,” lui dirent-ils, “protège et respecte les ministres de l’Église, il va jusqu’à rendre les honneurs militaires à nos cérémonies religieuses. Suivant le principe que la fidélité est due à la protection, le clergé ne peut enseigner la doctrine que la neutralité est compatible avec les devoirs envers le gouvernement établi.” – On rappela à M. Carroll que la religion n’avait encore jamais été tolérée dans telles et telles des provinces insurgées; que les prêtres en étaient exclus sous des peines très sévères et que les missionnaires envoyés chez les Sauvages étaient traités avec rigueur et cruauté. On lui demanda aussi pourquoi le congrès, qu’il disait si bien disposé envers les catholiques avait fortement protesté à Londres contre la religion romaine et contre les avantages qu’on lui accordait en Canada. Enfin on l’assura, que si le peuple l’avait mis en oubli, les gens instruits se rappelaient encore des cruautés inouïes et des perfidies sans nom exercées par les Américains envers la nation Acadienne, tache indélébile que vingt ans n’avaient pu laver et que les siècles eux-mêmes ne pourraient effacer de leur mémoire.

M. Gosselin écrit au contraire,¹⁹ et avec plus de raison je crois: “Il est probable que le Père Carroll n’osa pas même parler de sa mission au clergé séculier de Montréal.” Le 12 mai, M. Chase, le P. Carroll et son cousin Charles quittèrent Montréal pour rejoindre le Dr Franklin à Saint-Jean. Le P. Carroll accompagna ce dernier jusqu’à Philadelphie, tandis que les deux autres prolongèrent leur séjour de quelques semaines. C’est de là qu’il écrivit le 2 juin 1776 à Charles Carroll, père, pour lui donner des nouvelles de son fils et l’informer de l’échec de la mission. Cet échec, nous avons dit qu’il l’avait bel et bien prévu. Eut-il tort de se prêter quand même, quoique passivement, au dessein du Congrès? quoiqu’il en soit, cela ne l’empêchera pas d’être choisi comme préfet apostolique des États-Unis en 1784, comme premier évêque de Baltimore en 1789 et comme premier archevêque du même siège en 1808. Il mourra en 1815.

Au mois de juin suivant (1776) le P. Floquet fut interdit par Mgr Briand. On met d’ordinaire cette disgrâce en relation avec la visite du P. Carroll à Montréal. Je voudrais reprendre l’examen de cette affaire, pour corriger de petites erreurs d’interprétation des documents connus et apporter de nouvelles lumières fournies par les documents inédits que mes recherches n’ont permis de trouver.

¹⁸ Griffin, II, 46. Cf., P. 37 *supra*.

¹⁹ P. 70

D'abord, la peine ecclésiastique que Mgr Briand infligea au P. Floquet ne fut pas la suspense *a divinis*, comme l'a écrit Peter Guilday,²⁰ mais l'interdit personnel. Si, dans le cas, les deux peines revenaient au même, il y a au moins une distinction théorique entre elles.

Quant au motif qui fit interdire le P. Floquet, Guilday dit²¹ que ce fut sa désobéissance à un ordre de Mgr Briand de ne donner au prêtre américain aucune marque de courtoisie. Ce n'est pas tout à fait exact. Outre qu'il n'y a aucun document attestant l'existence d'un tel ordre, il y a lieu de croire que cette infraction n'était pas motif suffisant par lui-même. La véritable raison fut le scandale dont le P. Floquet se rendit coupable en administrant les sacrements, confession et communion pascale, à des canadiens rebelles, en quoi il enfreignait l'ordre donné par l'évêque de Québec.²² Moses Hazen écrivant à Artill, le 20 avril 1776, disait en parant de ces rebelles: "A la vérité, selon toute apparence c'est avec difficulté que je les ai amenés à faire leur devoir, ce en quoi Pier Floquette m'a aidé en leur donnant l'absolution alors que tous les autres prêtres du pays la leur refusait, on l'appelle maintenant mon chapelain".²³

Les faits sont racontés en détail dans une lettre de Montgolfier à Mgr Briand, du 17 juin 1776.²⁴

Je viens au P. Floquet. Il est certainement bien coupable et je n'entreprends pas sa défense. On en a beaucoup dit sur on compte qu'il ne méritait pas; mais aussi je sais d'ailleurs qu'on a passé sous silence bien des choses qui pourraient le charger. Je l'ai averti quelquefois en ami, et 'ai été longtemps incrédule sur beaucoup de choses dont on le chargeait, jusqu'à un dernier éclat arrivé le lundi d'après la semaine de Pâques. Trois habitants qui portaient publiquement les armes au service du Congrès et faisaient sentinelle aux portes de la ville, s'étant présentés ce jour-là à la communion, à la messe de M. Brasier, qui les connaissait, il leur refusa la communion, qu'il presumait pascale, sous prétexte qu'ils étaient étrangers et n'avaient point de billet de leur curé. Ils répondirent publiquement qu'ils étaient de la paroisse du P. Floquet, qui les avait confessés; et lui ayant porté leurs plaintes, il les fit entrer dans son église, et leur donna la communion.

Instruit de ce scandale, dont chacun raisonnait, je fus moi même trouver le Père. Il devait prêcher dans notre église le dimanche d'après. Je le remerciai pour toujours de ses sermons, au moins jusqu'à nouvel ordre, et lui déclarai que si je ne lui retirais pas entièrement vos pouvoirs, c'était par prudence, et par ménagement de sa Compagnie, que j'estime toujours; que le temps de la pâque étant passé, je pensais bien qu'il ne serait plus dans le cas de confesser les gens d'une étoffe semblable à ceux qu'il venait de passer, qui ordinairement ne se confessent pas plusieurs fois dans l'année, et que d'ailleurs j'étais bien persuadé qu'en tout autre article il exercerait utilement son ministère. L'affaire en est demeurée là. Mais au premier

²⁰ P. 102.

²¹ P. 103.

²² Gosselin, 8, 25; *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* pour 1930, 111-113.

²³ Arch. Can., Coll. Haldmimand, B. 27, P. 400.

²⁴ Gosselin, 72-4.

jour je lui intimera vos ordres.

Je ne suis pas tout à fait content du P. Hugué, missionnaire du Saut Saint Louis. Je ne connais pas assez les sentiments du P. Well, sur qui je n'ai point de soupçon. Le P. Gordon est toujours un excellent missionnaire, qui parle et qui agit avec droiture et prudence.

Quels étaient ces ordres que Montgolfier devait intimer au P. Floquet de la part de Mgr Briand? Nous n'avons malheureusement pas la lettre de Mgr Briand à Montgolfier. M. Gosselin, à qui j'ai emprunté le texte de la réponse de Montgolfier, ajoute ceci:²⁵ "On ne peut être surpris, après ce qu'on vient de lire que Mgr Briand, informé de tout se soit vu obligé d'interdire le P. Floquet, malgré la haute estime et l'affection qu'il avait pour la Compagnie de Jésus. C'était l'objet principal du message que M. Panet avait été chargé de remettre de sa part à Montgolfier." Je suis plutôt porté à croire que Mgr Briand enjoignait au P. Floquet de quitter la province ou de rétracter ses erreurs en chaire, et qu'en cas de refus, Montgolfier devait lui signifier son interdiction. Le P. Floquet semble faire allusion à cela dans une lettre²⁶ qu'il écrivit aussitôt, 15 juin, à Mgr Briand pour se disculper. Il termine cette lettre en disant:

J'ai reçu deux conseils qui tendaient à ma condamnation. L'un, de quitter la province à la retraite des Bostonnais; l'autre, de faire en chaire je ne sais quelle rétractation de mes erreurs et réparation de mes fautes. J'ai rejeté le premier conseil et je ne sais que faire du second. Disposez de moi, Monseigneur. Vous trouverez très soumis aux ordres, aux avis, aux inclinations de Votre Grandeur, Monseigneur, Votre très humble, très respectueux, très obéissant serviteur. A Montréal, le 15 juin 1776. R. Floquet.

On peut donc croire que le P. Floquet fut interdit à cause du scandale qu'il avait donné en conférant les sacrements à des Rebelles et à la suite de son refus de se rétracter ou de quitter la province. On peut croire aussi que ce fut, d'une façon générale, parce qu'il s'était montré favorable à la cause américaine. Il avait un "coeur Bostonnais" comme dira Mgr Briand. Ses actes nous sont connus par la lettre de justification dont je viens de lire la dernière partie. Il s'excuse bien plus qu'il s'accuse, et il appelle cela une confession!

"Voici, écrit-il la confession publique. Je n'aime point le bill de Québec, et je m'en suis trop déclaré. Cela m'a fait, des ennemis de tous ceux qui l'ont attiré. – J'ai ménagé les Bostonnais par respect humain. Si j'avais paru aussi violent contre eux que beaucoup d'autres, comme j'étais seul Jésuite à Montréal, le fort de l'orage serait tombé sur ma tête. J'aurais servi l'exemple aux autres; et j'aurais, peut-être occasionné une persécution à nos Messieurs de Pensylvanie et du Maryland. – Après le départ des Gens du Roi, les députés de Montréal promirent aux Bostonnais une véritable ou une fausse et trompeuse neutralité. Je crus qu'ils

²⁵ P. 74.

²⁶ Publiée par le P. Auguste Careyon, S.J., dans le *Bannissement des Jésuites de la Louisiane* (Paris, 1865), 106-110; ou tome XIV des *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus* (Poitiers, 1863-1885).

en avaient promis une véritable et qu'elle devait être gardée. Je l'ai gardée et conseillée; ce qui m'a rendu tolérant, entre les deux parties, dans le tribunal de la pénitence. – M. Hazer, colonel Bostonnais, a commandé quelque temps à Montréal. Il m'a rendu la partie de notre maison que M. Murray avait changée en prison. J'ai joui le ce bienfait, que je n'avais pas demandé, et j'en ai remercié l'auteur. M. Hazen m'a invité par écrit à dîner; j'y ai été une fois avec un prêtre Irlandais royaliste, qui demeurait chez moi et qui avait été ci-devant familier chez M. et Mme Hazen [il s'agit du Rév. John McKenna]. – Les Bostonnais avaient levé, sur la fin de l'hiver, deux compagnies de milice canadienne, Lieber et Olivier. Ces nouveaux enrôlés étaient en garrison à Montiéal, quand les Pâques s'ouvrirent. Etant prié de les confesser, je consentis à les recevoir, si s'on pouvait m'assurer qu'ils n'iraient point au siège de Québec et qu'ils feraient un service pacifique à Montréal. M. Olivier me l'ayant assuré, je me laissai gagner. Le mardi de Pâques, après dîner, je commençai à confesser les moins mauvais sans les approuver à beaucoup près. Ceux lui eurent permission de communier passèrent dans la foule, à la paroisse, jusqu'à Quasimodo inclusivement. – Le mardi après Quasimodo²⁷ (16 avril), trois miliciens traîneurs reçurent de moi l'absolution et furent se présenter à la paroisse. Ils y furent refusés publiquement. Je les consolai et je les communiai secrètement, *januis clausis*. – Tels sont, Monseigneur, les principaux prétextes que j'ai donnés, l'hiver et le printemps, aux suppositions, aux exagérations, aux interprétations malignes, aux détractions, aux calomnies, à l'animosité de bien des gens. – Au vrai, en conscience et devant Dieu, suis-je Bostonnais, rebelle, où l'ai-je été? – Non, Monseigneur. – L'automne passé, lorsqu'on assemblait à Montréal les habitants de bonne volonté, pour une expédition qui a manqué, personne ne les a mieux reçus, n'en a plus confessés et communiés que moi. Je disais aux consultants qu'on faisait très bien de s'offrir pour le service du Roi, et que ceux qui résistaient aux ordres faisaient mal. – Je n'ai jamais cessé de faire chanter à nos saluts le *Domine salvum* et d'y chanter l'oraison pour le Roi. – Un P. Carroll, missionnaire de Maryland, étant venu à Montréal avec deux députés du Congrès, se fit connaître à moi par une lettre du P. Farmer, premier missionnaire à Philadelphie. Le séminaire a vu cette lettre, qui ne contenait rien de mauvais. Cependant, je n'y ai point répondu. Le P. Carroll n'a point logé chez moi, et il n'y a mangé qu'une fois. Il y a dit la Messe avec la permission de M. Montgolfier, [il omet de dire qu'il s'est souvent rencontré avec lui dans le jardin de Du Calvet.] Je n'ai jamais rien dit, rien écrit, ni rien fait pour le service tu congrès ou des colonies-unies. Je n'en ai jamais rien reçu que notre maison bien délabrée.²⁸

Il dit qu'il n'aimait pas l'Acte de Québec. Il serait intéressant de savoir pourquoi. Le colonel Bostonnais Hazen lui a rendu une partie de la maison des Jésuites. Il n'avait pas demandé cette faveur, comme il le dit, mais on peut penser qu'il l'avait méritée. Quant à avoir ménagé les Bostonnais, il avoue qu'il l'a fait par respect humain. Sa conduite est celle d'un opportuniste. L'opportunisme n'est d'ailleurs pas son fait à lui seul. Montréal était occupé. On croyait que Québec allait certainement finir par l'être. N'y avait-il pas avantage à ménager les futurs maîtres du pays?

On a pu constater par sa lettre, qu'il ne se reconnaissait pas coupable. L'interdit lui ouvrit les yeux. Il se rendit à Québec; sur l'ordre de Mgr Briand, disent De Courcy et

²⁷ Montgolfier, dit; le lundi.

²⁸ Carayon, 107-9.

Shea.²⁹ C'est de là que le 29 novembre 1776, il écrivit à l'évêque pour lui demander d'être relevé de sa peine:

Monseigneur, Pour satisfaire à ma conscience, je soussigné, confesse que les circonstances fâcheuses dans lesquelles je me suis trouvé hiver dernier, à Montréal, m'ont occasionné plusieurs fautes, dont je me repens sincèrement. Je supplie très humblement Votre Grandeur de me les pardonner et de lever l'interdit qu'elles m'ont attiré. Si j'obtiens cette grâce de Votre bonté, Monseigneur, j'espère que ma bonne conduite convaincra mes Supérieurs et le public, que je veux rendre, et travailler, selon mon état, à faire rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. A Québec, ce 29 novembre 1776. René Floquet.³⁰

Le P. Carayon qui a publié ces lettres du P. Floquet ajoute cette note:³¹

Nous avons vu dans la note de la page 104, avec quelle simplicité le P. Floquet se soumit à Mgr Briand et demanda pardon de ses torts, ou si l'on veut de ses imprudences. Réconcilié avec son évêque, il continua ses travaux jusqu'à sa mort, arrivée à Québec,³² le 18 octobre 1782: il était âgé de soixante-six ans.

Pourtant, malgré ses protestations de soumission, il y a tout lieu de croire que le P. Floquet n'était pas sincère, si on en juge par cet extrait inédit d'une lettre de Mgr Briand adressée le 27 avril 1777 au P. Meurin, à Prairie-du-Chien aux Illinois:

Le Père Floquet s'est bien mal conduit dans les affaires présentes; il a été interdit six mois *par son entêtement*, il est depuis rétabli. Il a fait un tort inexprimable à son corps auprès du gouverneur et des loyalistes. Le Père Hugué, moins coupable, et qui n'a fait des petites fautes que par les conseils du premier, a été retiré des Sauvages, quoique j'ai pu dire. Cependant je suis venu à bout le faire avouer à notre Excellence qu'il le retirait moins par mécontentement que par politique. Les autres Jésuites se sont bien comportés, et sont très affligés de la conduite de Floquet qui est nommé Pierre, et qui ne croit pas avoir et tort; il le dit quand il ne craint pas ses auditeurs...³³

Inutile de dire que le P. Floquet s'était compromis aux yeux des chefs civils du pays. Voici ce qu'écrivait M. Monforton, de Détroit, à M. Cerre, aux Illinois, le 22 septembre 1778, en parlant de l'indépendance proclamée par les Américains:

²⁹ *American Cath. Hist. Researches*, XXIII, 297.

³⁰ Carayon, 104.

³¹ P. 110.

³² Et non à Montréal, comme l'a écrit Gosselin, 74, après C. de Rochemonteix, 217.

³³ Archives de l'Archevêché de Québec, Cartable *Etats-Unis*, VI, 42.

Cet idole à qui ils ont sacrifié tant d'innocentes victimes n'a apprésent que trop d'adorateurs dans cette partie de l'Amérique. Au nombre desquels on a compté le père Floquet si il est coupable de quelque trahison il a été sans doute d'autant plus dangereux que sa correspondance a été trop longtemps cachée, en ce cas ceux qui ont quelque connaissance de l'institut de la compagnie de Jésus doivent savoir la différence qu'il y a entre un franc jésuite et un jésuite franc, et la conduite de Monsieur Carleton à ce sujet est une preuve bien autantique de l'idée que je veux donner de la douceur du gouvernement, son excellence n'ayant fait d'autre démarche dans une conjuncture si délicate que de le recommander aux soins de Monseigneur l'évêque. Le zèle avec lequel sa grandeur avec son respectable clergé se soient portés à encourager les fidèles raffermir les chancellans et rappeler les égarés ne laissant rien plus à craindre à son Excellence de la part du père floquet, auraient du sans doute détruire dans l'esprit d'un peuple incrédule et ignorant et dont une bonne partie aura été préservée par l'exemple éclatant de la noblesse et des gens de bien en Canada que l'honneur seul a armés pour la deffance de leur prince...³⁴

Je n'ai trouvé aucune trace de cette correspondance cachée du P. Floquet à laquelle il est fait allusion dans la lettre que je viens de lire. Le gouverneur Haldimand avait cherché en vain à la découvrir. Il écrivit, le 16 novembre 1780 à Sr Henry Clinton, commandant des forces britanniques à New-York:

Par son art militaire, Arnold s'était distingué au siège de Québec et dans les autres parties de la province – et s'était ainsi acquis entièrement la confiance des habitants qui étaient aliénés et, cela va sans dire, il en avait profité pour les retenir comme émissaires pour la cause rebelle. J'ai suspecté plusieurs personnes comme concernées dans l'affaire... mais par suite de l'art du secret de ceux qu furent employés dont plusieurs étaient sous l'influence de la religion, tous mes efforts pour les découvrir ont été inefficaces, et bien que je les aie fait porter sur quelques uns suspectés avec fondement, je ne puis encore obtenir des preuves suffisantes pour me justifier de faire un exemple. Avant l'alliance française je suspectais les Jésuites et quelques uns du clergé – depuis que je suis assuré que la grande partie d'entre eux ont partagé sincèrement l'intérêt des Américains, et il est beaucoup à craindre, trouvent des moyens de correspondre avec l'ennemi, je suis porté à penser que M. Arnold³⁵ n'hésitera pas à donner franchement toute information en son pouvoir qui permettre, de découvrir et d'arrêter les rapports entretenus entre cette province et les dirigeants de la Rébellion.³⁶

Le 23 juillet 1781, Clinton recevait une autre lettre de Haldimand (du 6 juin) qui lui disait:

Une de mes lettres avait pour objet de vous prier de vous procurer d'Arnold des informations au sujet des personnes de cette province qui nous sont aliénées, dont il doit avoir

³⁴ Arch. Can., Coll. Haldimand, B. 123, p. 164-5..

³⁵ Arnold avait trahi la cause américaine.

³⁶ *Amer. Cath. Hist. Researches* XXIII, 301-2

une parfaite connaissance. Ce serait infiniment utile puisque le secret des Jésuites déjoue toutes mes tentatives pour les découvrir.

La 26 juillet 1781, Arnold écrivait à Clinton:

Le lieutenant Général de Riedesel sera assez bon de faire connaître au Général Haldimand que le Général Arnold s'étant fait enlever tous ses papiers ne peut seulement se rappeler qu'une seule personne suspecte au Canada – un jésuite de Montréal qui se nomme Pierre et qui est le seul de sa Secte en cet endroit... C'est un homme très sensé et rusé.

Clinton écrivait à Haldimand le 12 novembre 1781: "Le Général Arnold dit que Monsieur du Calvert, le Père Floquet, Messieurs Hay, Cord, Freeman et Watts étaient des amis des Rebelles." De son côté, le Général James Robertson avait écrit à Haldimand le 31 octobre: "Le Général Arnold dit que le Père Floquet est un ennemi invétéré." Enfin, Haldimand à lord North, le 19 juin 1783: "Les Jésuites sont le seul ordre de prêtres réguliers qui ont montré de l'attachement pour les Rebelles au cours de la guerre, ils sont vieux et peu nombreux, autrement il serait peut-être prudent de se débarrasser d'eux."³⁷

Le P. Floquet fait figure d'exception, même parmi ses confrères. Mgr Briand osait écrit aux Visitandines de Rennes pendant le siège de Québec: "Les Jésuites enfermés avec moi dans la ville se sont bien conduits."³⁸ Dans les rangs du clergé séculier, on compte à peine plus d'une défection, celle de M. de Lotbinière:³⁹ "dont le nouveau scandale ne surprend personne."⁴⁰ Les prêtres suivirent fidèlement les instructions de Mgr Briand. Celui-ci se montra intransigeant sur l'accomplissement du devoir de fidélité envers le pouvoir établi. Et l'on peut affirmer que son énergique intervention dans ces circonstances difficiles est le facteur qui contribua le plus efficacement à maintenir le Canada dans l'allégeance britannique. Il inaugura une ligne de conduite dont ne se départiront plus ses successeurs, notamment lors de la guerre américaine de 1812, lors des troubles de 1837, et lors de la Confédération en 1867. C'est cet homme irréductible que John Corroll était chargé d'affronter. On comprend qu'il n'ait pas dépassé Montréal, convaincu qu'il était d'avance de l'inanité d'une pareille mission.

³⁷ Arch. Can. Coll. Haldimand, B. 56, p. 76.

³⁸ Gosselin, 70.

³⁹ *American Cath. Hist. Researches*, XXIII, 97, 319.

⁴⁰ Tétu, 334, note.